

8 mars 2021

## Dossier de presse

### L'îlot

## Dispositif de mise en sécurité et d'accompagnement des femmes victimes de violence





Le Grenelle dédié à la lutte contre les violences conjugales qui s'est clôturé le 25 novembre 2019 a permis de renforcer les liens entre l'ensemble des partenaires du territoire qui travaillaient conjointement depuis plusieurs années à combattre ce fléau.

Le département des Bouches-du-Rhône dispose actuellement d'un parc de 200 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence et leurs enfants. Les hébergeurs généralistes et spécialisés ont signé une convention spécifique avec le SIAO et le 115 le 21 novembre 2019.

Jusqu'en mars 2020, début de la crise sanitaire, la mise en sécurité en urgence des victimes s'effectuait par un hébergement à l'hôtel ou dans le parc d'hébergement d'urgence.

Dans le contexte de la crise COVID et de l'augmentation des violences intrafamiliales inhérente au confinement, il a été recherché des sites susceptibles d'accueillir des femmes avec leurs enfants. Une expérimentation a été notamment conduite dans les locaux du centre de formation de l'Olympique de Marseille auprès de qui il a été sollicité une mise à disposition des installations, acceptée par le club.

L'association SOS Femmes, mandatée par l'État, est devenue gestionnaire de 44 places du 11 avril au 15 juin 2020. Ce dispositif, identifié par le 115, les services de police et de gendarmerie, les associations d'aide aux victimes a permis d'accueillir 84 personnes (43 femmes et 41 enfants). Les familles ont pu bénéficier d'une coordination à l'entrée sur le site mais également d'un accompagnement pluridisciplinaire.

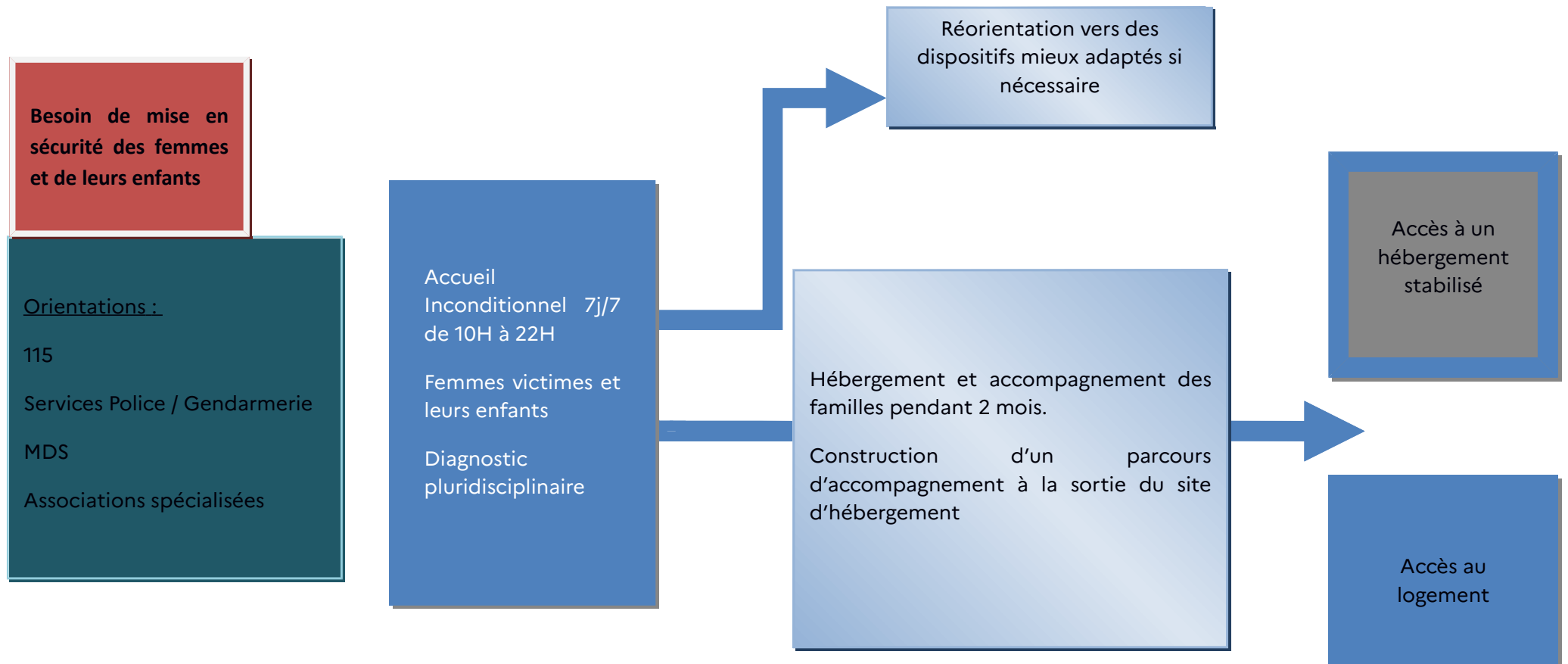
Dans un souci de poursuite des dynamiques engagées, l'État et le Département ont décidé de soutenir la création d'une nouvelle unité d'hébergement d'urgence spécialisée pour les femmes victimes de violence en la cofinçant à parts égales, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, pour un montant global annuel d'environ 800 000 euros, soit 1 600 000 euros sur deux ans.

Ce dispositif, installé pour une durée d'au moins deux ans, est porté par La Caravelle. Un conventionnement avec le groupe LVD énergie a permis l'aménagement de structures modulaires sur un terrain mis à disposition par ENEDIS.

Le centre d'hébergement répond à l'immédiateté de manière inconditionnelle à la mise en sécurité des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Il permet aux victimes de bénéficier d'un temps de pause dans un environnement sécurisé et sécurisant. La mutualisation des compétences sur le site par la présence de SOS femmes, de l'AVAD et du CIDFF Phocéan permet de proposer un accompagnement des familles dans les champs sociaux, judiciaires ou administratifs.

Le site peut accueillir 27 familles, soit 52 personnes simultanément.

# FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF



**Construction de l'accompagnement et du parcours :** équipe sociale réunissant les travailleurs sociaux de La Caravelle, de l'association SOS femmes, des juristes de l'AVAD et du CIDFF Phocéan, en lien avec les référents sociaux des familles.

Maintien de l'accompagnement pluridisciplinaire à la sortie du site.



# La Caravelle

Un toit pour se reconstruire

## Genèse de l'Association

Confrontée à l'éclatement des familles en difficulté momentanée, Elisabeth JOANNON a voulu offrir à ces familles un toit pour se reconstruire. L'Association La Caravelle était née. Sa création à Marseille en 1979 a été suivie d'une décision essentielle le 1er décembre 1980 : l'autorisation octroyée par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône d'ouvrir un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale** (CHRS). Sa fondatrice, en a assuré la présidence jusqu'à son décès fin 2005. La Caravelle a adjoint à son activité initiale, la gestion de la Villa Gabrielle, **Maison d'Enfants à Caractère Social** (MECS Charles et Gabrielle SERVEL) puis un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) qui concrétisait en un nouveau service cette activité jusqu'alors effectuée sous forme de places d'hébergement spécifique. **Un service ASELL** d'accompagnement de ménages en difficultés mais non hébergés a renforcé son activité ainsi qu'un **centre d'accueil d'urgence de demandeurs d'asile**. En 2011 La Caravelle créait sa première **Maison Relais** pour l'accueil de familles monoparentales très isolées et désocialisées. En 2017, un nouveau centre d'hébergement d'urgence destiné aux femmes victimes de violence ouvre ses portes.

Les valeurs d'humanisme qui nous animent : **le respect de toute personne** ce qui suppose de croire en autrui et de lui faire confiance, **la solidarité** qui passe par le soutien psychologique et l'aide matérielle, l'attachement à la **justice et à l'équité**, le droit et le respect des droits de chacun, **la famille** comme cellule de base fondamentale pour la construction de chacun de ses membres, **le travail** comme levier d'intégration durable et outil de construction de son propre avenir.

## Les Missions de La Caravelle

La Caravelle s'adresse à toute personne qui rencontre des difficultés morales et/ou matérielles. Notre mission consiste à héberger, protéger et accompagner nos bénéficiaires, avec professionnalisme, pour construire avec eux un avenir dans la dignité.

Pour atteindre ces buts, l'association met en œuvre une convergence de moyens : un hébergement, une aide à l'obtention ou la reconstitution de droits, un accompagnement vers l'autonomie par l'éducation, la formation et la réinsertion professionnelle, toute autre aide morale ou matérielle participant à une démarche vers l'autonomie. L'association poursuit ses missions et compte nombre d'acteurs avec lesquels elle tisse des liens pour améliorer la qualité de ses prestations. La multiplicité des partenaires commande d'inventer des formes de coopération inter associatives et de développer des partenariats. Les difficultés et complexités nous incitent à développer ponctuellement la mutualisation de moyens humains ou financiers.



Homeblok, filiale du Groupe La Varappe, continue son action sociale et permet l'ouverture, avec l'ensemble des acteurs impliqués, d'une Unité d'Hébergement d'Urgence sur Marseille : 29 logements d'urgence pour accueillir les familles victimes de violence et leurs enfants. C'est un chantier record qui s'est opéré ces derniers mois afin de proposer 48 modules issus de la transformation de containers maritimes pour la mise en sécurité de 52 personnes (femmes et enfants).

### Un partenariat innovant pour une finalité sociale

**Homeblok**, Entreprise d'insertion du groupe La Varappe et expert en fabrication modulaire de containers assemblés poursuit son œuvre sociale. Les modules, fabriqués par du personnel en insertion, sont complètement adaptés et équipés pour accueillir les familles dans les meilleures conditions d'intimité et de sécurité qui favoriseront leurs parcours de reconstruction.

**En moins de 5 mois, les salariés d'Homeblok ont réalisé les 600 m<sup>2</sup> habitables et accompagné l'ensemble du chantier partant d'un terrain vierge (non viabilisé)**

C'est sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> en plein cœur de la cité phocéenne, racheté par Enedis à la SOLEAM, que la structure d'accueil a été installée. Ce site a pour vocation de devenir un poste source très haute tension destiné à assumer la dynamique territoriale de la ville de Marseille. Dans l'attente de ce déploiement, et dans le cadre d'une volonté de porter un projet à fort impact social sollicité par la SOLEAM, Homeblok et Enedis ont signé une convention d'occupation précaire et révocable qui a rendu possible ce projet.

*« La solution des conteneurs présente une alternative constructive très intéressante lorsque les enjeux de délais d'intervention sont conséquents, sans pour autant altérer le confort. Des prix avantageux mais surtout la possibilité de démonter et déplacer les installations en fin de contrat, ouvrent de nouvelles perspectives d'usages »* déclare Michaël Bruel, directeur Opérationnel d'Homeblok.

### À propos :

**Homeblok** : Spécialiste de la Construction Assemblée en containers maritimes propose des solutions de logements, événementiels et tertiaires. Expert en Éco-construction, la filiale du Groupe la Varappe réemploie des anciens containers maritimes pour proposer ses solutions économiques, rapide d'installation et adaptées aux enjeux écologiques (conforme à la RT2012).

L'entreprise se développe dans une logique d'économie circulaire et apporte une réponse complète face aux enjeux écologiques et sociaux.

**Contact Presse** : Alexia Diffre – 06 71 11 35 56 – [alexia.diffre@l-v-d.fr](mailto:alexia.diffre@l-v-d.fr)

# L'Îlot : une coopération exemplaire !

Création d'une unité d'hébergement d'urgence spécialisée pour les femmes victimes de violences conjugales sur un site à vocation industrielle d'Enedis, Gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans le cadre de la convention d'occupation précaire et révocable signée avec LVD Energie Groupe La VARRAPE

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité de la Ville de Marseille par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité. La Ville de Marseille est alimentée en électricité par 10 Postes Sources implantés sur son territoire. La construction du onzième poste source s'effectuera dans les 20 années à venir sur le terrain.

Depuis début 2010, la maîtrise d'ouvrage Poste Source d'Enedis a engagé de nombreuses démarches afin de trouver un terrain pour l'implantation d'un nouveau Poste Source afin d'anticiper la dynamique de développement territoriale forte de ce secteur de la Ville de Marseille (raccordement des bateaux à quai, Datas center, projet Euromed 2...). La vente de ce terrain s'est concrétisée en novembre 2018 avec la SOLEAM. La construction du futur poste source s'effectuera dans les 20 années à venir et dans l'attente, Enedis a décidé de mettre en place une occupation précaire et révocable de son terrain avec un projet sociétal et en lien avec sa politique RSE. Une convention d'occupation précaire et révocable a été signée avec LVD Energie Groupe La VARRAPE, et Enedis a anticipé la construction des clôtures du site.

Œuvrer pour plus de cohésion sociale sur les territoires s'impose comme une évidence pour Enedis, une entreprise dont les 39 000 salariés sont fiers de défendre les valeurs de service public au quotidien. Contribuer à la cohésion sociale, c'est également se montrer attentif à ceux qui sont en situation fragile, rencontrant des difficultés d'emploi, de précarité énergétique. La politique RSE d'Enedis permet d'innover dans des démarches d'insertion par l'activité économique, l'inclusion numérique, la formation professionnelle et la médiation de proximité. L'Îlot est le fruit d'une coopération exemplaire entre Enedis, la SOLEAM, missionné par la Ville de Marseille pour la valorisation des parcelles, LVD Energie – groupe La Varrape- Association la Caravelle – le Département des Bouches du Rhône et l'État.

**Contact presse** : Valérie Brollo – 06 66 99 84 69 – [valerie.brollo@enedis.fr](mailto:valerie.brollo@enedis.fr)